

NOTE 2 – 2022-07-01		
ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT REGIONAL – SAISON 2022 / 2023		
	Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input checked="" type="checkbox"/> Sportive <input type="checkbox"/> Discipline <input type="checkbox"/> CRO <input type="checkbox"/> Technique
	Destinataires :	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs REGIONAUX <input type="checkbox"/> Comités
	Nombre de pièces jointes :	1
		<input checked="" type="checkbox"/> Informations <input type="checkbox"/> Echéance de réponses

1/ Engagements en Championnat REGIONAL

Les associations sportives devant participer à un Championnat REGIONAL lors de la saison 2022 / 2023 ont l'obligation de saisir et valider leur engagement sur FBI (sauf pour la RMU20 2^{ème} division, c'est le secrétariat qui sera en charge de la saisie).

Où ?

- Sur FBI, vous devez aller dans l'onglet « compétitions » puis « engagements ». Lien vers FBI V2 : <https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.do>

L'accès à FBI V2 est aussi disponible sur le site de la FFBB : www.ffbb.com dans l'onglet FFBB puis FBI - Extranet

Quand ?

- Du lundi 04 juillet 2022 au samedi 09 Juillet 2022 minuit inclus.

Comment ?

- Avec l'aide du code d'accès du club.

Vous trouverez en pièce jointe, la notice explicative. **Nous vous remercions de bien vouloir la lire attentivement avant de renseigner le dossier d'engagement.**

En cas de modification du correspondant principal par rapport à la saison 2021 / 2022, nous vous remercions de bien vouloir effectuer la modification auprès de votre Comité Départemental au plus vite (et faire le changement sur votre affiliation).

Pour les associations sportives ne souhaitant pas être engagées en Championnat Régional la saison 2022 / 2023, nous vous remercions de bien vouloir en informer le plus rapidement possible la Commission Régionale 5x5.

2/ Contraintes pour l'établissement des calendriers

Un mode opératoire unique de transmission des contraintes des clubs est mis en place. Aucune demande reçue par mail, par courrier ou par quelconque intermédiaire que ce soit ne sera prise en compte. Nous invitons les clubs à poser en une seule fois l'ensemble de leurs demandes sur le formulaire d'engagement. **Seules les contraintes indiquées sur le formulaire d'engagement seront prises en considération.**

Lorsque vous avez des contraintes de dates, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer les dates et non les journées concernées (cf. imprimé d'indisponibilité de salle).

Pour une indisponibilité de salle sur la saison, une attestation officielle de la mairie devra être envoyée.

Pour les clubs souhaitant le couplage des rencontres de Championnat REGIONAL, il ne pourra se faire que si la poule comporte le même nombre d'équipes et en respectant les horaires officiels comme suit :

	PNF	RF2	RF3	RFU18	RFU15	RFU13	PNM	RM2	RM3	RMU20 ELITE	RMU18	RMU15	RMU13
Les horaires pour la saison 2022 / 2023	dimanche 16h00	dimanche 16h00	dimanche 10h30	dimanche 10h30 ou couplé à 14h00 avec les seniors	samedi 16h00	samedi 14h00 avec aucune rencontre programmée après 17h30	samedi 20h30	samedi 20h30	dimanche 16h00	dimanche 10h30	samedi 17h00 ou dimanche matin ou samedi 18h00 couplé avec les seniors	samedi 16h00	samedi 14h00 avec aucune rencontre programmée après 17h30

Toutes les rencontres ne respectant pas les horaires officiels ne pourront faire l'objet de désignation prioritaire.

3/ Salles

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2022 / 2023. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leurs adversaires et devront se déplacer sur un équipement répondant à ces dispositions règlementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition. **Aucune désignation ne sera possible.**

Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental.

4/ Feuille e-marque (e-marque V2)

La feuille électronique e-marque (e-marque V2) est OBLIGATOIRE pour toutes les catégories SENIORS, JEUNES, U20 FEMININS et U20 MASCULINS ELITE et 2^{ème} Division. Ainsi que les différentes Coupes organisées par la Ligue HDF, quand elles existent.

5/ Chartes d'engagements

En ce qui concerne les chartes d'engagements des groupements sportifs, la commission régionale 5x5 vous rappelle qu'elles devront être signées par chaque président(e) et retournées dans le même temps que le dossier d'engagement du club. Pour les joueurs(ses) la charte devra être complétée et signée en même temps que le renouvellement de licence.

6/ Modifications règlementaires

Concernant les modifications règlementaires, nous vous invitons à lire les PV des Comités Directeurs sur la saison 2022 / 2023.

Contact :		E-mail : hautsdefrancebasketball@orange.fr	
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	
Sandra PUPPATTI Gestionnaire Commission régionale 5x5		Jacques DENEUX, Président de la Commission Régionale 5x5	